



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**PREFECTURE**

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Affaire suivie par : Mme Dominique BELLIER

Tél. : 04-92-36-72-12

Fax : 04-92-31-51-02

Courriel : dominique.bellier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le 24 mai 2017

LE PREFET

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

OBJET : Rappel des instructions de vigilance Vigipirate.

L'attentat suicide commis récemment à Manchester démontre une nouvelle fois que la menace qui pèse actuellement sur les pays européens conserve son actualité la plus prégnante. Cette menace ne faiblit pas et la situation me conduit à vous rappeler les instructions précédemment formulées en matière de prévention d'actes de terrorisme, qu'il convient d'appliquer avec la plus grande rigueur.

- Vous continuerez à porter une attention particulière aux abords des établissements scolaires, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves et en poursuivant la mise en place d'un système de vigilance accrue contre l'intrusion.
- A l'approche de la saison estivale, il est indispensable de faire preuve d'une vigilance redoublée dans les lieux touristiques, les lieux de forte affluence ainsi que les structures dédiées aux transports. Vous organiserez les dispositifs opérationnels de telle façon que les patrouilles soient maximisées, dynamiques, visibles et renforcées dans ces lieux sensibles.
- Les systèmes de vidéo-protection urbaine devront être dédiés à la surveillance des espaces publics et l'attention des opérateurs sera appelée sur la priorité de cette mission. Toute situation anormale ou inhabituelle devra être signalée aux services de police ou de gendarmerie (comportement inhabituel pouvant s'assimiler, par exemple, à un repérage).

Enfin, pour ceux d'entre vous qui possèdent une police municipale, vous veillerez à poursuivre une vigilance accrue pour vos personnels, quant au renfort de leur propre protection.

le Préfet

Bernard GUERIN

Copie à :

- Mesdames et Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence
- Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique